

MASTER 1 OU 2

PARCOURS : THEORIES ET DEMARCHES DU PROJET DE PAYSAGE

MENTION : AGROSCIENCES, ENVIRONNEMENT, TERRITOIRE,
PAYSAGE, FORETS

Établissement(s) porteur(s) : UPS-ENSP
Site d'enseignement : ENSP Versailles

CONTACT :

Petit-Berghem Yves, professeur de géographie
y.petitberghem@ecole-paysage.fr

Sabrina Grégoire, secrétariat pédagogique
s.gregoire@ecole-paysage.fr

Agnès de Caltelnau, accueil
a.decastelnau@ecole-paysage.fr

DESCRIPTION :

L'architecture du paysage (ou paysagisme) a élargi son champ traditionnel de conception des parcs et des jardins dans les villes au design paysager de l'espace urbain, à la médiation paysagère de l'aménagement des espaces ouverts des territoires urbains et périurbains, et à la gestion et reconnaissance des paysages ruraux.

Le champ d'action de ces professionnels embrasse de plus en plus des questions environnementales, géographiques et sociales pour redéfinir les relations entre le cadre de vie, l'aménagement de l'espace et l'évolution des territoires ruraux et urbains.

Ce parcours s'inscrit comme une formation à forte orientation « recherche », un lieu de débats et d'échanges sur les enjeux contemporains du paysage et du projet de paysage.

Il a une vocation pluridisciplinaire et accueille de façon équilibrée des élèves issus des formations de concepteurs (architectes, paysagistes, urbanistes), d'ingénieurs

(agronomes, travaux publics, génie civil) et des disciplines liées au paysage (écologie, géographie ou sciences humaines et sociales).

Le parcours nécessite le niveau bac+ 4 dans un éventail assez large de disciplines liées au paysage : paysagisme, architecture, urbanisme, écologie, ingénierie agronomique, ou des travaux publics, génie civil et toutes les disciplines universitaires ayant abordé un de ces thèmes par le biais de stage, de rapport d'étude ou de mémoire de recherche. Il est surtout demandé d'avoir une motivation affichée pour approfondir et acquérir un sens critique dans les champs théoriques et professionnels du paysage, du projet de création d'espace aux politiques publiques

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT :

UE 1 : « Histoire du paysagisme »

6 ECTS, 54 heures de cours et TD

Cette UE porte sur l'histoire des savoirs et savoir-faire de la pratique paysagiste entre la Renaissance et le XXI^e siècle en Europe. Interrogée selon une perspective de longue durée et avec les méthodes d'analyse propres aux sciences historiques, l'évolution des métiers liés à la conception du paysage à toutes les échelles (jardin, parc, quartier, ensemble d'habitation, urbanisme paysager etc..) est traitée dans ses dimensions à la fois culturelle, sociale et économique.

UE 2 : « Approches géographiques, historiques et écologiques des paysages d'interface et TD

6 ECTS, 57 heures de cours

Cet enseignement prend en compte les principes des approches géographiques, historiques, et écologiques du paysage, dans une logique de conseil de la maîtrise d'ouvrage des études et des projets de territoire. Il est également question d'identifier les problèmes que pose la gestion et la gouvernance des milieux par rapport à la diversité des acteurs et à la complexité des espaces, particulièrement dans les interfaces ville, nature et campagne.

UE 3 : « Projet de paysage et photographie »

3 ECTS, 30 heures de cours et TD

Cette UE se donne pour objectif de se constituer une culture de la photographie dite « de paysage » et de s'interroger sur la photographie comme outil d'aide au projet. Parallèlement, il s'agit de s'initier aux méthodes d'analyse critique de projet et comprendre le rôle qu'y jouent les représentations photographiques.

UE 4 : « Démarches paysagistes et politiques publiques de paysage en Europe »

6 ECTS, 64 heures de cours et TD

Les cours et l'encadrement de l'exercice sur le terrain sont réalisés conjointement par un paysagiste et par une géographe. La séquence d'atelier-terrain prend la forme d'une semaine à l'Eco-centre de la Bergerie de Villarceaux (Vexin).



UE 5 : « Démarches patrimoniales de gestion des paysages »

6 ECTS, 54 heures de cours et TD

Sept conférences abordent les notions de patrimoine et de patrimonialisation, les outils juridiques et leur mise en œuvre, les acteurs et les logiques d'acteurs, les projets de territoire qui s'appuient sur des dynamiques de patrimonialisation et les effets induits. Un stage de terrain d'une semaine permet d'amorcer l'analyse.

UE 6 : « Cultures professionnelles, méthodologies de la recherche »

3 ECTS, 24 heures de cours

Les élèves sont invités à participer à des cycles de conférences organisés sur un programme conjoint avec d'autres formations de l'ENSP et de l'École d'architecture de Versailles. Elles proposent aussi une ouverture sur l'extérieur avec des colloques du monde de la recherche en paysage.

UE 7 : « Méthodologie de la recherche »

2 ECTS, 21 heures de cours et TD

Séances de travail collectif sur les sujets de mémoire pressentis, et séances de préparation/entraînement de l'oral et de l'écrit.

UE 8 : « Projet de recherche »

28 ECTS, un semestre de travail personnel encadré par un tuteur

Trois familles de débouchés

COMPETENCES DEVELOPPEES AU COURS DE LA FORMATION :

UE 1 : Savoir lire un projet de paysagiste, sur le site et sur le dessin. Connaître dans ses principes théoriques les processus du projet de paysage, de la conception à la réalisation et gestion des espaces créés, construits ou négociés.

UE 2 : Savoir organiser, synthétiser et mettre en valeur des informations géographiques et écologiques, dans une logique de conseil de la maîtrise d'ouvrage des études et des projets de territoire.

UE 3 : Savoir dialoguer avec les acteurs de l'aménagement du territoire en milieu périurbain en croisant des notions issues du monde de l'agriculture, professionnelle ou non, et de ceux de l'urbanisme et du paysage.

UE 4 : Maîtriser des concepts essentiels de projets de paysage. Connaître les démarches de projet de paysage aux différentes échelles : cadres de commandes ; articulations avec les démarches et enjeux d'aménagement du territoire.

UE 5 : Savoir analyser un territoire et s'appuyer sur des recherches documentaires, des rencontres avec les acteurs et un travail d'observation pour conduire un diagnostic patrimonial. Analyser une situation locale et identifier les ressorts et les effets de dynamiques locales en matière de patrimoine.



UE 6 : Prendre la mesure de l'étendue des disciplines concernées par le paysage, des concepts et des thématiques actuelles, afin de pouvoir dialoguer et créer des liens entre ces disciplines.

UE 7 : Apprendre à élaborer un projet de recherche producteur de connaissances nouvelles en matière de paysage.

UE 8 : L'élaboration du mémoire de recherche est l'aboutissement de l'année de master 2, mais au-delà, il se conçoit aussi comme aboutissement de l'ensemble de la formation de l'étudiant, comme une étape ultime de préparation au doctorat, ou à une vie professionnelle

DEBOUCHES :

Trois familles de débouchés professionnels sont visées, qui dépendent étroitement de la formation d'origine des postulants :

Les métiers de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la consultance.

Le conseil de la maîtrise d'ouvrage publique, parapublique et privée.

L'animation des politiques publiques de paysage et de patrimoine, qui est demandée dans les collectivités où des actions publiques de paysage sont programmées et mises en œuvre

http://www.ecole-paysage.fr/site/masters_paysage/master_TDPP.htm

<https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master/agrosocietes-environnement-territoires-paysage-foret/m2-theorie-et-demarche-du-projet-de-paysage>

<http://topia.fr>

